



Association des
Éducatrices et Éducateurs
Spécialisés du Québec

**Compte rendu de
l'Assemblée Générale Annuelle
tenue le samedi 18 mars 2023**

Présences (membre du conseil d'administration)	Absences
Marie-Claude Armstrong	André jr Turcotte
Steeve Bilodeau	Amber-Lee Clifford-Williams
Sylvain Ratel	
Marc Sauvageau	
Philippe-Oliver Tremblay	
Annick Larouche	

Ainsi que les membres présents pour la rencontre virtuelle.

Table des matières

1.	Accueil / Signature des présences	3
2.	Proposition de l'ouverture de l'assemblée générale annuelle.....	3
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	3
4.	Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière assemblée (5 mars 2022)	3
5.	Dépôt des états financiers pour l'année 2022.....	3
6.	Compte-rendu de l'avancement des travaux	4
6.1.	Demande de constitution d'un ordre professionnel	4
6.2.	La Semaine québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés (7 ^e édition)	4
6.3.	Représentations gouvernementales	5
6.4.	Partenaires	5
6.4.1.	Jean Lepage – Expert conseil	5
6.4.2.	Conseillère juridique	5
6.5.	Volet anglophone	5
6.5.1.	Documents officiels	5
6.5.2.	Site Internet / infolettres.....	5
6.6.	<i>Production d'un document informatif sur l'historique de la profession et de l'association. ...</i>	<i>5</i>
6.7.	<i>Suivi des comités en lien avec les meilleures pratiques en éducation spécialisée.....</i>	<i>6</i>
6.7.1.	Discipline	6
6.7.2.	Formation continue	6
6.7.3.	Pratique privée.....	6
6.7.4.	Prix émérite Michel Landry	7
6.7.5.	Rédaction.....	7
6.7.6.	Scientifique	7
6.7.7.	Tenue de note aux dossiers	7
6.8.	Dossiers sociaux.....	7
6.8.1.	Les différents ordres professionnels	7
6.9.	Publicité	7
6.9.1.	Invitation à participer aux différentes journées faisant la promotion de l'éducation spécialisée	7
6.9.2.	Création d'une boutique en ligne et vente d'objets promotionnels	8
7.	Dépôt et adoption des avis et règlements (s'il y a lieu)	8
8.	Amendements proposés aux règlements généraux (s'il y a lieu).....	8
9.	Présentation des candidats pour un statut de membre émérite	8
9.1.	Mme Monique Tremblay.....	8
9.2.	Monsieur Alain Piché	8
10.	Élection des candidats au conseil d'administration	9
10.1.	Liste des postes vacants au CA (5 postes vacants)	9
10.2.	Fin de mandats :	9
10.2.1.	Marie-Claude Armstrong	9
10.2.2.	Steve Bilodeau	9
10.2.3.	Annick Larouche	9
10.2.4.	Marc Sauvageau	9
10.2.5.	(Vacant)	9
10.3.	Proposition et nomination des candidats.....	9
10.4.	Proposition de la fermeture des nominations de candidats.....	10
10.5.	Validation de l'intérêt des candidats.....	10
10.6.	Élection des candidats, au besoin	10
10.6.1.	Nomination d'un président d'élection	10
10.6.2.	Nomination d'une secrétaire d'élection	10
10.6.3.	Informations sur les candidats	10
10.6.4.	Élection.....	10
11.	Questions / Commentaires.....	10
12.	Proposition de clôture de l'assemblée générale annuelle 2023.....	10

1. Accueil / Signature des présences

Monsieur Ratel fait un tour de table et signale la présence en virtuel de Madame Marie-Claude Armstrong.

2. Proposition de l'ouverture de l'assemblée générale annuelle

Ouverture de l'AGA est fait par Sylvain Ratel, président de l'AEESQ, à 9 h 20.

Proposé par Steve Bilodeau (membre 75)
Appuyé par Annick Larouche (membre 443)

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sylvain Ratel présente l'ordre du jour.

Proposé par Marc Sauvageau (membre 11)
Appuyé par Marie-Claude Armstrong (membre 882)

4. Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière assemblée (5 mars 2022)

Sylvain Ratel fait une lecture sommaire du compte rendu.

Un membre, Monsieur Lefebvre fait remarquer que le nom cité au point 4 de la table des matières réfère au nom André Junior Couture alors que ce devrait être André Junior Turcotte. La correction va être faite dans le document.

Aucun commentaire des membres présents.

L'adoption du compte-rendu 2022 est :

Proposé par Philippe-Olivier Tremblay (membre 4650)
Appuyé par Steve Bélisle (membre 204)

5. Dépôt des états financiers pour l'année 2022

Monsieur Bilodeau fait le dépôt des états financiers. Il s'agit du 10^e bilan annuel de l'association (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022). Il tient à souligner que les revenus en début d'année ont augmenté de près de 20 000 \$ par rapport à l'année passée. Le budget d'opération prévu pour 2023 est de près de 68 000 \$. Une augmentation de près de 20 % des adhésions a été enregistrée. Pour les membres associatifs, les adhésions ont presque doublé. Pour les membres partenaires-cégep, une augmentation a aussi été enregistrée. Monsieur Bilodeau souligne qu'il s'agit d'un bilan plus que positif lorsqu'on tient compte des années difficiles de la pandémie, avec une augmentation générale du membership et une diversification des revenus.

L'adoption du bilan financier 2022 est :
Proposé par Philippe Harrison (membre 1358)
Appuyé par Isabelle Blais (membre 70)

6. Compte-rendu de l'avancement des travaux

6.1. Demande de constitution d'un ordre professionnel

Monsieur Ratel rappelle que l'association est pleinement investie dans le projet de créer un ordre professionnel pour les éducateurs spécialisés. Il rappelle la démarche qui a amené l'association à faire affaire avec la firme la plus spécialisée au Québec dans la préparation de référentiels de compétences qui ainsi serviront d'assises solides pour l'ensemble des étapes à venir. De nombreux travaux ont été réalisés durant l'année dont des rencontres avec des hauts fonctionnaires et des représentants politiques.

Il rappelle la nécessité de présenter des documents essentiels dans les démarches à venir afin de répondre aux exigences propres au processus de création d'un ordre. Il souligne à cet effet la présentation d'un document sur les risques de préjudices dans la profession et soulève des préoccupations concernant les communications déficientes entourant ce processus. Pour pallier ces difficultés, il souligne les avancées qui ont été faites auprès d'un expert reconnu, Monsieur Dutrisac, qui a occupé le poste de président de l'Office des professions pendant une décennie et qui s'est montré disponible pour le mandat de consultant principal pour l'ensemble des démarches associées à la création d'un ordre. Pour ce mandat, il est accompagné par un autre expert, Monsieur Laurent.

Actuellement, ces nombreux travaux sont réalisés grâce à la présence d'un comité composé de membres de l'association qui agissent à titre d'experts, afin de mieux documenter ces différents rapports. Ces consultants pilotent actuellement ce comité et le font avancer à l'aide de rencontres mensuelles permettant de produire du contenu pertinent pour la rédaction à laquelle ils vont s'attacher. Des démarches doivent aussi être entreprises afin de rencontrer des représentants des ordres apparentés au nôtre afin d'aller chercher des appuis stratégiques. Il souligne rapidement quelques obstacles à ces recherches d'appuis en présentant la « mauvaise foi » dont fait preuve l'Ordre des psychoéducateurs. Et en même temps, les bons coups que l'association entend réaliser auprès de d'autres ordres : ergothérapeutes, psychologues, médecins, etc. La fin des travaux est prévue pour décembre et l'année 2024 représente une étape majeure pour la création de notre ordre.

Monsieur Ratel conclut en mentionnant que les démarches dans leur ensemble restent positives et que le processus est piloté par une des meilleures ressources du Québec en la matière. Sans compter les appuis que l'association reçoit au niveau de certaines instances dans le but de garantir le professionnalisme exercé par les éducateurs spécialisés avec entre autres, l'exemple donné par les conclusions du Protecteur du citoyen qui ont fait suite à une étude importante, et qui soulignent la pertinence d'être encadré par une association comme la nôtre.

Monsieur Sauvageau revient sur les obstacles pouvant être rencontrés dans ce processus et rappelle que l'article 25 de la *Loi sur les ordres professionnels* contient les seuls critères et conditions que l'association doit respecter pour assurer son adhésion. Monsieur Ratel souligne que parmi ces critères, le risque de préjudices est l'élément critique qui doit être prioritairement pris en considération et résolu positivement. Il termine en revenant sur les objections qui circulent parmi certains éducateurs spécialisés et qui concernent les coûts d'adhésion. Il rappelle qu'il s'agit en un sens d'un faux débat puisque ces coûts vont être facilement financés par les augmentations salariales qui vont s'en suivre dès la création de l'ordre.

6.2. La Semaine québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés (7^e édition)

Monsieur Ratel revient sur la 7^e édition de la Semaine québécoise, intitulée *Intervenir professionnellement avec cœur*, et souligne le succès qui a été rencontré et ce, malgré les obstacles liés à la pandémie. Cet événement a été présenté par l'association à l'Assemblée nationale. La 8^e édition est en voie de se préparer. Le slogan est prêt et un porte-parole a été choisi et n'est nulle autre que Monsieur Claude Legault (acteur et comédien). Le slogan de cette

année est **Partenaires de votre changement**, inspiré par le rôle d'accompagnement au quotidien que les éducateurs spécialisés souhaitent jouer. L'affiche sera diffusée très prochainement.

6.3. Représentations gouvernementales

Monsieur Ratel présente les démarches en cours. Il relate une rencontre récente avec le ministre de l'Éducation, Monsieur Drainville. À ce sujet, il mentionne le travail qui reste à faire pour une meilleure reconnaissance des éducateurs spécialisés dans le milieu de l'éducation qui demeure le « parent pauvre » de la profession tant en termes de respect envers les qualifications exigées pour occuper ce type de poste que de reconnaissance au niveau syndical. Et finit en soulignant la nécessité de défendre le titre d'éducateur spécialisé et son rôle et ce, quel que soit le milieu de travail ou l'emplacement géographique où il est exercé.

Suite à une question d'un membre au sujet de la légitimité d'établir un plan d'intervention en milieu scolaire et des obstacles rencontrés, Monsieur Ratel rappelle que les éducateurs spécialisés ont plein droit dans le contrôle complet qu'ils exercent sur leur plan d'intervention et qu'il importe de s'opposer aux employeurs qui abusent dans l'interprétation qu'ils font de cet acte. Il invite aussi les membres à utiliser l'association pour défendre ce droit tout en rappelant qu'il s'agit toujours d'un acte obligatoire régi par le code de déontologie de l'association et par la loi.

6.4. Partenaires

6.4.1. Jean Lepage – Expert conseil

Monsieur Ratel souligne à nouveau le support du consultant, Monsieur Jean Lepage à la rédaction et la préparation de documents pour l'association.

6.4.2. Conseillère juridique

Monsieur Ratel mentionne aussi la participation d'une conseillère juridique, Maitre Jodoin, qui collabore toujours avec l'association à titre bénévole en raison de l'intérêt qu'elle y porte. Il souligne aussi l'arrivée de deux nouveaux consultants, Messieurs Dutrisac et Laurent, qui pilotent les travaux réalisés en vue de la création d'un ordre professionnel.

6.5. Volet anglophone

6.5.1. Documents officiels

Monsieur Ratel rappelle le travail important réalisé par Madame Amber-Lee Clifford-Williams (membre 2600) afin de continuer la traduction de la plupart des documents de l'association.

6.5.2. Site Internet / infolettres

Même chose pour le contenu du site Internet et de l'infolettres dont les contenus sont aussi disponibles en anglais.

6.6. Production d'un document informatif sur l'historique de la profession et de l'association.

Monsieur Ratel indique que ces travaux bien que souhaités, n'ont malheureusement pas encore débuté, faute de ressources.

6.7. Suivi des comités en lien avec les meilleures pratiques en éducation spécialisée

6.7.1. Discipline

Monsieur Sauvageau, pour l'ensemble des comités, sollicite fortement la participation des membres. Pour ce comité, l'annonce est faite quant à sa future transformation en syndicat de l'association et ce, au cours de la prochaine année. Il sollicite la participation de membres et rappelle que la charge de travail qui y est associée est légère. Il mentionne aussi que les travaux vont être soutenus en partie par la conseillère juridique, Maitre Jodoin et qu'un minimum d'expérience professionnelle peut s'avérer nécessaire pour y participer.

6.7.2. Formation continue

Monsieur Sauvageau revient sur une activité que l'association partage avec le département de technologie d'éducateur spécialisé du cégep de Joliette et souligne la fin de ce partenariat suite à un changement administratif. Il s'agit du Colloque TES. Il sera maintenu en partenariat pendant un certain nombre d'années et repris par la suite entièrement par l'association.

De nombreuses conférences et ateliers seront présentés au cours de la prochaine année. Un appel à participation est fait afin d'inviter les membres intéressés par la présentation de ce type d'activités auprès des membres. Une invitation est faite par un membre afin de mettre en place des formes d'attestation de formation qui permettraient de reconnaître ces apprentissages. Monsieur Sauvageau abonde dans le même sens et souligne que des réflexions ont déjà été entamées. Des attestations sont d'ailleurs déjà prévues pour les activités de formation prévues au prochain colloque. Des travaux de réflexion en lien avec les contraintes administratives et informatiques restent encore à compléter afin de voir comment d'autres types de formations extérieures pourront être intégrées tout en commençant à planifier cette structure une fois que l'ordre sera entré en fonction.

6.7.3. Pratique privée

Monsieur Tremblay présente les activités récentes du comité sur la pratique privée et rappelle les enjeux entourant la reconnaissance des services d'éducateurs spécialisés par les assureurs. Des tentatives ont été faites afin de regrouper des éducateurs spécialisés en pratique privée afin d'améliorer leur reconnaissance et favoriser les échanges entre eux tout en poursuivant la réflexion sur la pratique liée à ce volet de la profession. De nombreuses rencontres ont déjà eu lieu et de nombreuses idées ont commencé à être appliquées (partenariats). Le dossier des assurances s'est révélé plus complexe que prévu en raison de la grande variété des ententes individuelles que les employeurs prennent avec ces compagnies. Des idées ont été avancées afin de faciliter ces ouvertures. L'une d'entre elles consistant à se regrouper avec d'autres groupes de professionnels aux prises avec la même problématique (conseillers en orientation, psychoéducateurs, etc.). Puis, en fonction de la priorité accordée au projet de création d'un ordre, cette idée a été mise sur pause. Avec un avancement des travaux plus important, cette idée deviendra plus facile à vendre et donnera de meilleurs leviers pour négocier. En attendant, des activités sont prévues afin de faire connaître encore plus la pratique en éducation spécialisée. En fonction des ressources disponibles, des moyens publicitaires sont en voie d'être créés : publicité sur Facebook, capsules publicitaires, etc.

Au niveau des assurances professionnelles, des partenariats déjà existants se confirment. Même chose au niveau de services spécialisés dédiés à la pratique de la profession. Des modifications sont aussi envisagées au niveau du bottin des éducateurs spécialisés présent sur le site Web afin d'en améliorer l'ergonomie et possiblement, les informations sur les services institutionnels acceptés (IVAC, CNESST, CAVAC, etc.) par les éducateurs. Ce qui représenterait une très bonne solution face aux nombreux problèmes rencontrés par les utilisateurs de services institutionnels à la recherche de professionnels en pratique privée. Un projet est aussi en cours qui vise principalement à briser l'isolement (surtout en pratique privée) en créant des espaces de

réflexion et d'échange qui permettraient une plus grande ouverture face aux problèmes et difficultés rencontrés tant au niveau personnel que professionnel.

6.7.4. Prix émérite Michel Landry

Monsieur Sauvageau présente cette activité dédiée à la valorisation et la promotion de la pratique de l'éducation spécialisée et mentionne que, pour le moment, les ressources financières et humaines ne sont pas encore suffisantes pour la réaliser.

6.7.5. Rédaction

Monsieur Sauvageau rappelle le but de ce comité qui consiste à créer la première revue en éducation spécialisée au Québec. Il annonce que la revue a de grandes chances d'être présentée aux participants à la journée de formation prévue pour le 13 juin. Une version numérique sera disponible un peu plus tard sur le site Web. Il invite les membres à participer à tous les niveaux : rédaction, préparation, etc.

6.7.6. Scientifique

Monsieur Sauvageau souligne que, au même titre que le projet de Prix Michel Landry, les ressources ne sont pas encore au rendez-vous. Et bien qu'il n'y ait pas de participants pour le moment, il reste au cœur des priorités de l'association.

6.7.7. Tenue de note aux dossiers

Monsieur Sauvageau rappelle les activités de ce comité et présente l'avancement des travaux à ce niveau. Il souligne l'intérêt marqué des employeurs envers une pratique uniformisée de cette activité et le fait que la rédaction du document avance bien qu'aucune date de fin ne soit encore en vue.

6.8. Dossiers sociaux

6.8.1. Les différents ordres professionnels

Monsieur Ratel rappelle les enjeux déjà soulevés plus tôt dans cette assemblée. Il mentionne qu'à l'exception de l'Ordre des infirmières et des orthophonistes, les enjeux et positions des ordres sont bien évalués. Il rappelle l'importance de rallier le plus grand nombre d'ordres professionnels dans le but d'isoler les ordres qui pourraient se montrer récalcitrants et de « mauvaise foi ».

6.9. Publicité

6.9.1. Invitation à participer aux différentes journées faisant la promotion de l'éducation spécialisée

Monsieur Ratel souligne la tenue de la Journée régionale de formation qui aura lieu à Québec, en partenariat avec le Cégep Sainte-Foy, le Collège Mérici et l'association. Monsieur Bilodeau informe les membres de la tenue de cette journée le 26 avril prochain. Le thème développé est **Deuil et résilience, processus et transformation**. Les conférencières invitées sont Madame Renée Rivest et Madame Josée Masson de Deuil Jeunesse. Un repas est compris et le coût s'élève à 110 \$. Les inscriptions sont ouvertes.

Monsieur Ratel revient aussi sur les démarches entreprises auprès des étudiants finissants et de l'importance de diffuser les activités de l'association, des enjeux qui y sont traités et des

possibilités qui leur sont offertes d'apporter leur contribution unique à notre association. Il rappelle les nombreuses visites qu'il a accomplies dans plus de 12 institutions collégiales et le nombre d'étudiants (plus de 1 000) avec qui il a pu échanger au sujet de l'importance de la profession, des activités de l'association et des travaux en lien avec la création d'un ordre. À titre indicatif, il mentionne que l'adhésion des futurs éducateurs spécialisés à la création d'un ordre est pratiquement unanime. À ce titre, il souligne aussi son intérêt marqué pour ce type d'activités et son intention de s'y consacrer à l'avenir quel que soit son statut au sein de l'association.

6.9.2. Création d'une boutique en ligne et vente d'objets promotionnels

Madame Armstrong présente les travaux qui ont été faits à ce niveau. Elle parle de ses relations avec Bureau en gros et des possibilités qui lui ont été présentées à ce sujet. Un sondage est prévu afin de déterminer les articles qui pourront être proposés pour les activités de promotion. Des campagnes spéciales permettant le financement de causes peuvent aussi être mises de l'avant avec ces objets promotionnels. Des réductions peuvent aussi être accordées aux membres dans les centres de copie. Monsieur Ratel rappelle l'importance de cette activité de promotion pour l'association et pour son rayonnement dans les nombreux milieux de travail des membres.

7. Dépôt et adoption des avis et règlements (s'il y a lieu)

Aucun point à traiter à ce chapitre.

8. Amendements proposés aux règlements généraux (s'il y a lieu)

Aucun amendement n'a été proposé par le conseil d'administration. Des modifications sont attendues prochainement en lien avec l'utilisation de titres d'emploi en anglais par l'association et possiblement les milieux de travail anglophones.

9. Présentation des candidats pour un statut de membre émérite

Monsieur Ratel rappelle les 10 ans d'existence de l'association et le privilège qui a été accordé à 5 personnes (dont 4 à titre d'éducateurs spécialisés et 4 à titre de membres fondateurs de l'association) à titre de membres émérites : Claire Lalancette, Tony Maciocia, Michel Landry, Luc Bellemare et Camille Parent.

9.1. Mme Monique Tremblay

Monsieur Ratel souligne la candidature de Madame Tremblay et rappelle son cheminement en tant qu'enseignante dédiée au monde de l'éducation spécialisée. Elle a enseigné dans la région de Thetford Mines et a écrit un manuel de référence apprécié dans les départements d'éducation spécialisée. Elle a participé activement à la création d'une première association au cours des années 80 qui, malheureusement, n'a pas réussi à poursuivre ses activités. Elle participe actuellement au comité d'experts dédié à la création d'un ordre.

9.2. Monsieur Alain Piché

Monsieur Ratel présente Monsieur Alain Piché et rappelle son cheminement en tant que père fondateur de l'association dans son état actuel. Il avait alors créé une association dans la région de l'Outaouais qui par la suite s'est jointe à l'association provinciale (AEESQ). En tant qu'éducateur spécialisé, il a été très actif dans sa région. Il a enseigné dans la région de Gatineau. Il a travaillé de façon importante lors de la création de différents documents fondateurs portant sur la pratique privée.

Ces deux candidatures sont acceptées par l'assemblée.

10. Élection des candidats au conseil d'administration

Le conseil d'administration a présentement cinq (5) postes en élection.

Les postes qui vont tomber vacants sont ceux occupés par Marie-Claude Armstrong, par Steve Bilodeau, par Annick Larouche, par Marc Sauvageau avec un plus, un poste vacant.

Monsieur Ratel explique les charges liées à ces différents postes. Il indique que 10 rencontres annuelles sont prévues à tous les 2^e lundis du mois avec une assemblée générale annuelle. Ces rencontres durent de 2 à 2 heures 30 en moyenne. De plus, un minimum d'implication est demandé tout au long de l'année.

Monsieur Ratel demande aux membres intéressés de se présenter en tant que candidats. Les candidats doivent être proposés et appuyés par un autre membre ou par la présentation d'une lettre d'appui à la candidature.

10.1. Liste des postes vacants au CA (5 postes vacants)

Pour l'assemblée générale annuelle 2023, le conseil d'administration a actuellement cinq (5) postes en élection soit Mme Marie-Claude Armstrong, monsieur Steve Bilodeau, Mme Annick Larouche et monsieur Marc Sauvageau. Le cinquième poste est présentement libre.

10.2. Fin de mandats :

10.2.1. Marie-Claude Armstrong

Madame Armstrong se présente à nouveau.

10.2.2. Steve Bilodeau

Monsieur Bilodeau se présente à nouveau.

10.2.3. Annick Larouche

Madame Larouche se représente à nouveau.

10.2.4. Marc Sauvageau

Monsieur Sauvageau se présente à nouveau.

10.2.5. (Vacant)

10.3. Proposition et nomination des candidats

Monsieur Ratel propose Monsieur Marc Sauvageau. Annick Larouche appuie la proposition. Madame Caroline Bélanger propose Annick Larouche. Philippe-Olivier Tremblay appuie la proposition. Monsieur Ratel appuie la nomination de Madame Armstrong. Marc Sauvageau appuie la nomination de Steve Bilodeau. Madame Armstrong appuie la nomination de Jacinthe Béland, mais celle-ci décline la proposition et rappelle son intérêt pour une prochaine année. Madame Jacinthe Béland propose la nomination de Claudette Fournier. Monsieur Ratel appuie cette demande de candidature. Monsieur Phillippe Harrison propose sa candidature. Madame Julie Perreault appuie cette candidature. Steve Bilodeau propose Julie Perreault qui rejette cette proposition.

Monsieur Ratel souligne qu'il a 6 noms devant lui.

10.4. Proposition de la fermeture des nominations de candidats

Monsieur Ratel ferme les propositions des candidats à 11 h 57.

10.5. Validation de l'intérêt des candidats

Tous les candidats acceptent cette candidature à l'exception de Madame Claudette Fournier qui est déjà impliqué autrement dans l'association. Ce qui réduit le nombre de candidats à 5. Le conseil d'administration est complet. Aucune élection n'est nécessaire.

Madame Perreault propose d'inviter le nouveau membre du CA, Monsieur Philippe Harrison, à présenter sommairement son parcours. Monsieur Harrison pratique dans les régions de Montréal et Chaudière-Appalaches. Il est éducateur spécialisé depuis 2010. La majorité de sa carrière s'est passée auprès d'une clientèle en déficience physique en centre de réadaptation. Sa profession lui tient particulièrement à cœur. Il a aussi cumulé un bac par cumul de certificats en enseignement professionnel et technique, en gérontologie et en réadaptation motrice et sensorielle. Il accumule depuis les dernières années de nombreux mandats auprès de son organisation : répondant de discipline, etc. Il cumule de l'expérience dans la création de programmes et dans les travaux d'uniformisation des documents de travail (rapports, notes évolutives, etc.).

10.6. Élection des candidats, au besoin

10.6.1. Nomination d'un président d'élection

Aucune élection n'est nécessaire.

10.6.2. Nomination d'une secrétaire d'élection

Aucune élection n'est nécessaire.

10.6.3. Informations sur les candidats

Aucune élection n'est nécessaire.

10.6.4. Élection

Aucune élection n'est nécessaire.

11. Questions / Commentaires

Monsieur Ratel souligne les nombreuses avancées que l'association a réalisées au cours des dernières années. Il souligne les difficultés propres au Québec. Il mentionne aussi que l'association est de plus en plus reconnue dans le domaine de l'éducation spécialisée. Il rappelle que son rôle de président se termine cette année, mais pas son implication qui elle demeure entière.

12. Proposition de clôture de l'assemblée générale annuelle 2023

Fermeture de la rencontre à 11 h 38.

**Proposé par Julie Perreault (membre 2703)
Appuyé par Claudette Fournier (membre 1025)**